

Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut

A.M. 11-10-2016

M.B. 06-12-2016

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 66, alinéa 1, 6° et alinéa 3 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement de son fonctionnement;

Sur proposition des organisations syndicales interprofessionnelles et par des organisations patronales,

Arrête :

Article 1^{er}. - Madame Anne-Françoise VANGANSBERGT, représentant la CSC- Interprofessionnel, est désignée membre effectif du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut, jusqu'au 14 septembre 2021.

Article 2. - Monsieur Bernard DETIMMERMAN, représentant la CSC- Interprofessionnel, est désigné membre suppléant du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut, jusqu'au 14 septembre 2021.

Article 3. - Monsieur Philippe JONAS, représentant la FGTB, est désigné membre effectif du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut, jusqu'au 14 septembre 2021.

Article 4. - Monsieur François RUSSE, représentant l'UFIIB, est désigné membre effectif du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut, jusqu'au 14 septembre 2021.

Article 5. - Monsieur Jean-Claude RIVIERE, Directeur de la Goudinière, est désigné membre effectif du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut, jusqu'au 14 septembre 2021.

Article 6. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 11 octobre 2016.

J.-C. MARCOURT